

Image not found or type unknown



indivision familiale

Par **Arve21**, le **18/09/2021** à **14:33**

je suis en indivision avec ma soeur sur une maison. Ma soeur veut vendre sa moitié indivise à quelqu'un d'autre et me donne deux mois pour faire prescription. N'ayant pas les moyens de faire prescription pour racheter sa part, aura -t-elle le droit de vendre ?